AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1363
FR0000063752-FS0576

1er octobre 2015

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AUDIKA GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er octobre 2015, la société par actions simplifié Holton[1] (12 rue de Presbourg, 75116 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 septembre 2015, les seuils de 2/3 des droits de vote et 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société AUDIKA GROUPE et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché de la totalité des actions AUDIKA GROUPE détenues par le déclarant au profit de la société William Demant[2].

A cette occasion le concert composé de la société Holton, MM. Alain Tonnard et Jean-Claude Tonnard, et la société anonyme de droit luxembourgeois European Capital Sicar (Ecas), a déclaré avoir franchi en baisse les mêmes seuils[3].

[1] Au moment de la réalisation de la cession, la société Holton, (anciennement dénommée Financière H) était contrôlée par MM. Alain Tonnard (30,51%), Jean-Claude Tonnard (30,51%) et la société anonyme European Capital Sicar (38,98%) agissant de concert au titre de l'article L. 233-10 II 4° du code de commerce.
[2] Cf. notamment communiqué diffusé le 29 septembre 2015 par les sociétés William Demant et AUDIKA GROUPE et D&I 215C1358 du 30 septembre 2015.
[3] M. Alain Tonnard détient 2 actions AUDIKA GROUPE.